

Scrutin : 19 têtes de liste, 16 543 électeurs et 10 communes

Saint-Clément-des-Baleines

- Maire sortant : Gilles Daval
- 644 habitants
- Nombre d'électeurs : 656
- Deux listes, avec Lisa Renier pour « Une volonté, une équipe, un projet. Saint-Clément des Baleines 2020 » et Didier Courtemanche pour « Saint-Clément 2020... cap sur l'avenir »
- Scrutin : panachage

Les Villageois sont fiers de leur village le 15 mars prochain à Gilles Daval, maire de la commune depuis 2008. Quant à lui, il décide, le futur élit sera charismatique et créatif. D'un côté Lisa Renier, actuelle conseillère municipale et de l'autre Didier Courtemanche. Plus qu'un choix entre deux projets radicalement différents, les deux candidats offrent aux Villageois des personnalités et des dynamiques étonnantes. Ainsi les deux candidats ont prévu le même message : voter, mais voter pour leur élit.

Les Portes-en-Ré

- Maire sortant : Michel Audouin
- 606 habitants
- Nombre d'électeurs : 753
- Deux listes menées par Anne Deniel pour « Une pour une qualité de vie aux Portes », et Bernard Poulet pour « Vivons ensemble aux Portes » et enfin Elisabeth Bidard, se présentant seule
- Scrutin : panachage

Les maires des Portes passent trois ou quatre ans et le sortant Michel Audouin ne fait pas exception à la règle. Les Portingolais ont pour ces élections un choix à faire, celui de porter à la tête du village une des deux femmes élus de liste : Elisabeth Bidard et Anne Deniel. Elles sont respectivement 2 députées et conseillère dans l'opposition. Une autre option s'offre aux habitants, la candidature de Bernard Poulet, ancien conseiller municipal aux Portes, sous la mandature de Christian Bourgeois, entre 2008 et 2014. Une des conséquences du panachage pourrait être le passage des trois élus de liste au conseil. Accepterions-ils alors de travailler ensemble ? La liste nous en apprendra.

Loix

- Maire sortant : Lionel Quiller
- 729 habitants
- Nombre d'électeurs : 723
- Deux listes : Lionel Quiller, tête de liste « Loix, l'avenir de village » et Bénédicte Patricein, « Ensemble pour Loix »
- Scrutin : panachage

Sur les 15 élus que compte la commune de Loix, Lionel Quiller (tête de liste) qui avait récolté le plus petit nombre de suffrages (198 voix) sera élu maire. Malgré ce score, un conseil l'aurait désigné comme maire. Si aux élections électorales, seuls 15 candidats s'étaient présentés pour 15 sièges, ceux arrivés du vote 18 et moins sont élus, mais sur la liste. Le panachage, possible sur la commune de Loix ne garantit donc pas au maire sortant d'être réélu. Un enjeu qui dépasse les frontières locales, Lionel Quiller étant également président de la Commission de communes. Il faudrait son élection à Loix ne lui garantisse pas seulement cette présidence.

Saint-Martin-de-Ré

- Maire sortant : Patrick Dieckmans
- 2 231 habitants
- Nombre d'électeurs : 1 524
- Une liste : Patrick Dieckmans
- Scrutin : pas de panachage

Les Martinais vont, à coup sûr, élire Patrick Dieckmans à la tête de la mairie le 15 mars prochain. Et pour cause, il est le seul en liste pour ces élections. Son équipe municipale pour le prochain mandat nous propose un projet : celui d'un conseil municipal repensé pour le 21^e siècle. Cependant, il est prévu que ce mandat serait son dernier. À bon entendeur...

La Couarde-sur-Mer

- Maire sortant : Patrick Rayson
- 1 206 habitants
- Nombre d'électeurs : 1 239
- Une liste : Patrick Rayson, tête de liste « Avec vous pour La Couarde »
- Scrutin : pas de panachage

Un des conseillers municipaux rattachés au maire Patrick Rayson repartira pour six ans, tandis que sept nouveaux arrivent. Inauguration et fin de tous les mandats actuels, de sur la force tranquille du village. C'est pour être ce qui explique que personne ne se soit porté candidat pour devenir maire à la place de Patrick Rayson. Aux dernières élections, les Couardais avaient déjà élu leur maire et sa liste avec un taux de participation de 60,60 %.

Le Bois-Plage-en-Ré

- Maire sortant : Jean-Pierre Gaillard
- 2 248 habitants
- Nombre d'électeurs : 2 291
- Deux listes : Gérard Jais pour la liste « Le Bois, énergie nouvelle » et Jean-Pierre Gaillard, tête de liste « Avec vous demain Le Bois »
- Scrutin : pas de panachage

Jean-Pierre Gaillard, maire sortant, avait remporté avec 10 points d'écart (55,36 % des voix) son adversaire Frédéric Gérard Martine, les dernières élections municipales. Pour ce scrutin, un nouveau duel s'annonce, avec à la tête Gérard Jais, élu depuis 2003. En 2007, ce dernier avait intégré le conseil municipal à la demande des élus de l'opposition. Rems à savoir qui pour ce scrutin puisque pendant la campagne il que prendra l'opposition.

Sainte-Marie-de-Ré

- Maire sortant : Gisèle Vergnon
- 3 366 habitants
- Nombre d'électeurs : 3 396
- Deux listes : Gisèle Vergnon pour « Clairement engagé pour Sainte-Marie-de-Ré » et Didier Goyon pour « Sainte-Marie-de-Ré Avenir »
- Scrutin : pas de panachage

Tout liste s'écartera politiquement aux dernières élections car pour anticiper la démission des élus sortants. Gisèle Vergnon, maire sortant, avait tout de même été élu de la première main avec 56,36 % des voix. Didier Goyon, face à elle, n'aurait eu que 43,64 % des voix pour ce mandat. À ce stade le maire et son équipe, le prochain mandat sera consacré à l'entretien de la bibliothèque, au maintien de la création de passages piétons pour accéder à la plage sud, un projet de piste cyclable entre le port et Sainte-Marie ou encore une centrale solaire 100 % bio.

Scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants

Qualifications individuelles et cumulatives des candidats

1^{er} TOUR

2^e TOUR

Scrutin dans les communes de 1000 habitants et plus

Qualifications individuelles et cumulatives des candidats

1^{er} TOUR

2^e TOUR

Retrouvez notre carte interactive et tous les résultats, commune par commune, dès dimanche soir à partir de 20 heures sur notre site Internet www.pharederc.com

Ars-en-Ré

- Maire sortant : Jean-Louis Olivier
- 1 307 habitants
- Nombre d'électeurs : 1 165
- Deux listes : Danièle Pristaud-Gros, tête de liste « Plus d'Ars » et Bernard Guo-Vindon, tête de liste « Ars pour tous »
- Scrutin : pas de panachage

Jean-Louis Olivier, maire sortant et à la tête du village depuis 25 ans, quitte son poste et laisse la tête de Bernard Guo-Vindon comme celle qui est le plus dans le cœur de son mandat successif. « Un choix qui a surpris, Danièle Pristaud-Gros, femme tête de liste, après six à sept ans de mandat. Avec un taux de 30,33 % de participation, Ars était la commune où le taux de participation était le plus faible sur tous l'île aux dernières élections municipales. À l'opposé, le taux n'était pas très peu de celle : Jean-Louis Olivier, déjà maire sortant, était le seul candidat. Il n'y avait ni un regard de l'après pour son commune, les Couardais ont été élus avec un plus d'entrain dans les urnes.

Désignation des conseillers communautaires

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct. Ils sont désignés automatiquement en suivant l'ordre proportionnelle de chaque conseil municipal. Ainsi, dans le cas de l'île de Ré, chaque maire concerné et son premier adjoint seront conseillers communautaires. La liste des conseillers communautaires est toujours publiée par voie d'affiche dans les 24 heures suivant l'élection du maire et des adjoints. Cette élection concerne six candidats (deux à Loix, Saint-Clément et Les Portes).

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus selon la même méthode de scrutin et par un même vote que les conseillers municipaux. Les votes issus du scrutin servent au calcul de la répartition des sièges de conseillers communautaires. Mais deux calculs indépendants doivent être effectués. Les sièges seront en effet répartis entre les listes, commune par commune, à la proportionnelle avec prime majoritaire de 50 %. La liste arrivée en tête obtient donc la moitié des sièges et les autres sont attribués à la proportionnelle ; cela permet la présence d'une opposition. Cette élection concerne 22 candidats (deux à La Couarde et Ars, trois à Rivedoux, six Bois et à Saint-Martin, quatre à La Flotte et cinq à Sainte-Marie).